

ANRF ON54

Réseau de bénévoles pour la défense des intérêts de section

Activités de mobilisation

1 - Préambule:

Ce qui suit vise à fournir une portée de ce que l'on attend des personnes qui acceptent de s'engager dans des activités liées à la défense des intérêts au niveau de la section, dans le but de clarifier la compréhension, les objectifs et les attentes.

2 - Défense des intérêts:

En résumé, la défense des intérêts est définie comme tout effort déployé par les membres du réseau visant à influencer les décideurs en matière de politiques publiques dans le sens des priorités de l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF). L'orientation principale en matière de la défense des intérêts est fournie par le bureau national de l'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF), afin d'assurer la cohérence des messages et des publics cibles.

En résumé, l'objectif primordial de la ANRF s'exprime le mieux comme étant de chercher à garantir la dignité et la sécurité des retraités sur une base continue. Ses priorités actuelles sont:

- Sécurité accrue du revenu de retraite
- Une stratégie nationale pour les personnes âgées, comprenant des normes nationales pour les soins de longue durée et les soins à domicile
- Un programme public universel d'assurance-médicaments
- Communication améliorée avec les anciens combattants, y compris leur bien-être lors de leur transition vers la vie civile.

3 - Gamme d'activités de mobilisation potentielles:

Voici une liste d'activités parmi lesquelles un bénévole serait invité à choisir et à entreprendre, en fonction de ses intérêts spécifiques :

- Être pleinement conscient des priorités de défense des intérêts de l'Associations sur une base continue et demander des éclaircissements sur les priorités, si nécessaire ;
- Être au courant des événements/activités/rapports dans votre communauté/environnement local et les communiquer à l'agent de liaison en matière de défense des intérêts (ALDI) et aux autres membres du réseau, selon les besoins ;
- Suivre une formation spécifique selon les besoins ;
- Partager des expériences et conseiller les membres du réseau ;
- Contribuer au plan d'action annuel à la défense des intérêts de la Section ;

- Rencontrer / interagir avec des influenceurs locaux individuellement ou en groupe pour communiquer les priorités de ANRF ;
- Suggérer des lieux/opportunités où les relations liées à la défense des intérêts peuvent être formées et/ou renforcées;
- Être représentant de la Section à l'occasion, par exemple à un kiosque de foire locale ; et
- Organiser des événements locaux liés à la défense des intérêts, selon les besoins.

4- Comment fonctionne le réseau:

Les bénévoles forment un sous-comité du comité exécutif de la section, sous la direction du ALDI.

La communication entre les membres, individuellement ou en comité, s'étendrait des courriels aux réunions en face à face.

Le ALDI faciliterait la formation des bénévoles, selon les besoins.

Les bénévoles sont libres de rejoindre ou de quitter le réseau, comme ils le souhaitent.